

amiral, entra vers une heure dans la chambre où était le trône, et s'y assit. Lorsque les membres du conseil privé du feu roi, furent assemblés, le roi lut la déclaration suivante :—

“Je suis bien convaincu que vous partagerez entièrement l'affliction que me cause la perte d'un souverain sous les auspices duquel comme Régent et comme Roi, ce pays a soutenu son antique réputation et sa gloire pendant la guerre, a joui d'une longue suite de bonheur et de paix dans l'intérieur, et s'est acquis l'alliance, le respect et la confiance des puissances étrangères.

“Je dois ajouter à la douleur que me cause la perte que je fais en commun avec vous et avec tous ceux qui vivaient sous le gouvernement d'un roi qui ne voulait que le bien, et distribuait les grâces avec largesse, celle d'être privé d'un frère chéri et affectionné, avec lequel j'ai vécu depuis mes plus tendres années dans la plus parfaite union et à la bonté duquel je suis fortement endetté pour les faveurs dont il m'a comblé.

“Après avoir passé mes jours au service de mon pays et uniformément agi, je m'en flâte, comme le sujet le plus fidèle et le plus dévoué du roi, je suis maintenant appelé, par l'ordre du Dieu tout puissant à prendre en main les rênes du gouvernement de ce grand empire.

“Je ne me dissimule pas les difficultés qui se présenteront, mais j'ai l'avantage d'avoir pour modèle la conduite d'un père respecté et d'un frère chéri et regretté; et je me repose avec confiance sur les avis et l'assistance du parlement et sur son entière co-opération à seconder les efforts que je ferai dans la seule vue du bien-être général, (sous la protection de la divine providence) pour conserver la religion réformée établie par la loi, protéger les droits et les libertés et promouvoir la prospérité et le bonheur de toutes les classes de mon peuple.”

Après cette lecture, les membres de la famille royale, savoir, le duc de Cumberland, le duc de Sussex, le duc de Gloucester et le prince Léopold s'agenouillèrent devant le roi et jurèrent fidélité au nouveau souverain.

Leurs altesses royales se levèrent ensuite et prêtèrent le serment comme membres du conseil privé.

L'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier et l'archevêque d'York firent la même cérémonie.

Les autres membres du conseil privé de feu sa majesté s'agenouillèrent devant le roi, jurèrent fidélité, et s'étant levés, prêtèrent de nouveau serment comme membres du conseil privé.

Le Lord Chancelier administra au Roi trois sermens : par le premier il s'engage à gouverner son royaume suivant ses lois et ses usages. Le Roi prêta ensuite celui de veiller à la sûreté de l'Eglise d'Ecosse et signa son nom sur deux actes publics en présence de quelques-uns des membres du conseil privé.